



Bertrand CASSE, propriétaire forestier engagé dans Natura 2000

Bertrand Cassé.

Bertrand CASSE s'apprête à signer un contrat Natura 2000 à Sainte-Montaine (Cher). Il nous explique ses motivations.

Extrait d'un article paru dans la revue Forêt-entreprise* n°192 (mai 2010)

“Quels sont les avantages de Natura 2000 pour vous ?

Il y a 10 ans lors de la visite d'instruction du 1^{er} PSG, Marc LAPORTE du CRPF m'avait sensibilisé à la présence de certains sites comme des mares temporaires.

Ces mares naturelles, ou plutôt cuvettes, se remplissent des eaux de ruissellement l'hiver et s'assèchent l'été, elles regorgent de vie animale au printemps (tritons, insectes, grenouilles). Si on ne fait rien, des pins sylvestres malingres y poussent et referment cet espace. Le DOCOB** n'était pas encore réalisé, j'ai pourtant décidé de dégager une zone : environ 3 semaines de travail, réalisé moi-même avec mes enfants, sachant qu'il faut tout faire à la main, tant cela relève du jardinage : couper les pins sylvestres, les extraire...

Maintenant j'observe, à l'issue du nettoyage d'environ 1/2 ha, le retour d'oiseaux migrateurs (bécassine, canard, sarcelle). De très belles gentianes pneumonanthe, de la bruyère à quatre angles y poussent au printemps. C'est très joli bien qu'éphémère.

Vous comptez signer un contrat (travaux rémunérés) ?

L'engagement porte sur 5 ans ce qui est inférieur à celui d'un PSG...

Signer un contrat pourrait m'inciter à entretenir ces mares grâce à l'indemnisation des frais liés aux travaux. Cela a peu d'incidence sur ma gestion car les milieux concernés ne produisent pas de bois d'œuvre. Par contre laisser se refermer naturellement ces mares ou des landes déséquilibrerait l'ensemble de la forêt. Des zones de lumière, de respiration en forêt sont propices pour le gibier, apportant nourriture et aires de repos.

Vous allez signer la charte (acte non rémunéré) ?

J'ai bien relu les recommandations dans la charte Natura 2000, ce ne sont pas des obligations. J'adhère à 99 % naturellement aux recommandations qui y sont inscrites et je les appliquais déjà auparavant. Cela ne changera pas de ma gestion antérieure. L'exonération de la taxe foncière

qui en résulte représente une petite économie non négligeable actuellement.

J'observe et j'aime cette nature, j'apprécie le ressourcement qu'elle offre, j'apprends à mes enfants à respecter le silence de l'endroit. C'est un plaisir d'accompagner cette forêt, source de diversité et d'émerveillement. ”

Depuis B. CASSE a contacté Pierre-Damien DESSARPS au CRPF et est le 1^{er} propriétaire à avoir signé la Charte Natura 2000 Sologne. Quant au contrat il dépend du résultat des inventaires écologiques.

Contact :

Pierre-Damien DESSARPS
(Chargé de mission Natura 2000
Sologne au CRPF) : 02 38 53 65 10
ou pierre-damien.dessarps@crpf.fr

*Forêt Entreprise : revue technique de la forêt privée, bimestrielle, éditée par l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) (voir ci-dessous).

**DOCOB : document d'Objectifs. Il décrit les habitats et espèces présents dans le site Natura 2000 et préconise les mesures de gestion nécessaires à leur conservation ou restauration.

Natura 2000



Profitez de l'offre découverte 32 €
au lieu de 40 € (6 numéros)
soit plus de 33 % de remise pour tout nouvel abonné

Offrez un numéro de Forêt-entreprise à une personne de votre entourage ou concernée par la gestion forestière !



Forêt-entreprise, toute l'information dont vous avez besoin :

Nous vous remercions de compléter le bon de commande ci-dessous

J'offre 1 numéro de Forêt-entreprise à une personne de mon entourage :

Je m'abonne à l'offre découverte pour tout nouvel abonnement au prix de 32 € :

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Commune

A retourner à la librairie de l'IDF - 23 avenue Bosquet - 75007 Paris - chèque à l'ordre de agent comptable SUF IDF